



Edito

En janvier nous dressions le constat des nombreux défis à relever en 2011 pour continuer à favoriser l'harmonie entre développement des activités dans notre territoire et préservation de l'eau et de la biodiversité, ressources essentielles à la vie locale.

Le 10 mars une étape importante a été franchie avec l'adoption d'un budget faisant la "chasse aux gaspis" mais déterminé à continuer à aller de l'avant vers nos objectifs communs.

La poursuite des investissements dans les sites de loisirs et les profils de baignade, le développement des travaux d'entretien des berges, le lancement de projets de prévention des inondations, sont autant d'exemples des priorités choisies par le comité syndical pour notre secteur.

Dans ce bulletin vous découvrirez la mécanique de consultation publique sur le projet de SAGE : n'hésitez pas à solliciter les services pour expliciter cette procédure très formelle. Vous retrouverez également l'appel à projet en vue de l'avenant au contrat de rivière qui est l'occasion de solliciter des subventions spécifiques pour vos opérations.

Convaincu de la richesse environnementale de notre territoire mais également conscient des pressions incessantes auxquelles nous devons faire face pour le préserver (*voir le point "gaz de schistes"*), je vous invite à rester plus que jamais mobilisés pour notre patrimoine naturel et sa mise en valeur harmonieuse.

Bonne lecture à tous !

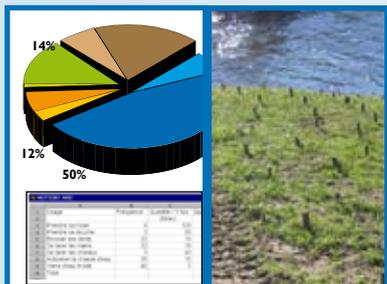
Pascal Bonnetain,
Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire
Président de la Commission Locale de l'Eau



Rivière Ardèche à Mayres - novembre 2010

Dans ce n°
**DOSSIER SPECIAL
SAGE**

Au sommaire



©Ardèche Claire

p 2 :
Vote du budget 2011.

p 3 :
Contrat de rivière : point sur les travaux et la révision à mi-parcours.



©Ardèche Claire

p 4 et 5 :
Dossier spécial SAGE : consultation des collectivités prévue au deuxième semestre 2011.



©Ardèche Claire

p 6 :
SAGE, Contrat de rivière et Natura 2000 : les autres actualités en images.



Budget 2011

4 millions d'euros au service de l'eau et de nos rivières

Le budget primitif 2011 ainsi que les comptes administratifs de 2010 ont été votés à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du Comité Syndical du 10 mars dernier.

Ce vote avait été précédé, le 10 février, d'un débat des orientations budgétaires.

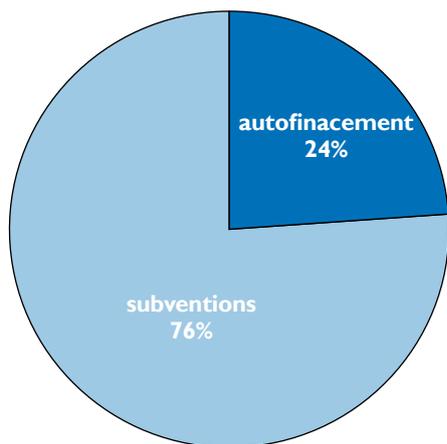
Montant du budget 2011 : 4 270 189€
dont 1 925 684€ de fonctionnement et 2 344 505€ d'investissement.

Répartition et origine des recettes :

- **Contribution globale des collectivités adhérentes au Syndicat : 1 019 794€.**

Pour chaque commune, le montant des contributions d'intérêt commun est calculé en fonction du potentiel fiscal et du nombre d'habitants.

- **Le reste des recettes est constitué essentiellement de subventions** (Agence de l'Eau, Région Rhône-Alpes, Conseil Général 07, Europe, Etat).



Grands axes de dépenses prévues :

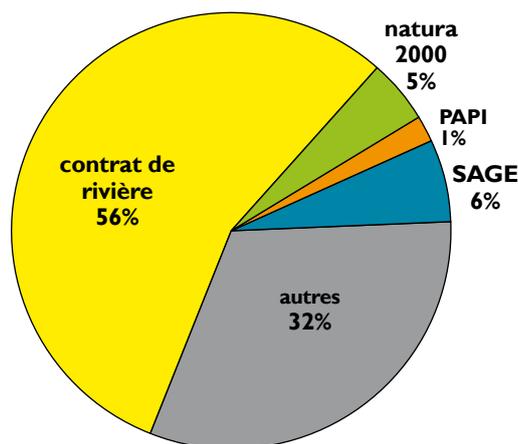
- **SAGE** : finalisation, reprographie consultation et enquête publique, communication (2ETP)

- **Contrat de Rivière** : poursuite des travaux et avenant à mi-parcours (5ETP)

- **Natura 2000** : gestion milieux et fréquentation (1ETP)
- financement 100% Etat et Europe)

- **PAPI** (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations) : appui aux PCS, préparation études (0.3ETP)

- **autres** : coordination, travaux rénovation des bureaux, logistique, finances (4ETP)



Biodiversité et activités économiques

une synergie pour le sud Ardèche

12 sites Natura 2000 (31 000ha)
650 zones humides
1 Réserve Naturelle Nationale (Gorges de l'Ardèche)
1 Réserve Naturelle Régionale (Gras de Naves)
1 Parc National (Cévennes), 1 Parc Naturel Régional (Monts d'Ardèche)
2 secteurs en Arrêté préfectoral de protection de biotope
6 Espaces Naturels Sensibles
26 réservoirs biologiques de biodiversité
56 sites Classés et Inscrits pour la qualité de leurs paysages
...



11 AOC (vin, fromage, châtaigne et viande Fin Gras du Mézenc)
12 marques collectives emblématiques du terroir local
130 000 visiteurs/an au Pont du Diable (Theuyts)
la population du bassin versant multipliée par plus de 2 en été
30 sites de baignade déclarés
180 000 descentes/an en canoë-kayak
230 à 370 Meuros/an de chiffre d'affaire lié au tourisme
...



La biodiversité, est un écrin offert à l'image du territoire, à sa qualité et à ses activités économiques.

C'est sur la richesse naturelle du bassin versant qu'une grande part de notre vie locale repose, ne l'oublions pas !



Les 4 premiers sites publics du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs seront fonctionnels pour la saison 2011. La fin prévisionnelle des chantiers est prévue courant mars 2011.

Les équipements amovibles (postes de secours, toilettes sèches, aire de pique nique, cheminement piéton en caillebotis bois) seront installés lors de la mise en service des sites (vers mi-mai).



©Ardèche claire



©M. Monverand



©Ardèche claire



Embarcadère-débarcadère de Sauze - St Martin d'Ardèche

©Ardèche claire

Destruction de l'ancienne plateforme et réutilisation des matériaux



Aménagement des accès - aire de retournement véhicules



Équipement de mise à l'eau des bateaux



Cheminement piéton depuis le parking



Plantations de stabilisation de la berge

Embarcadère-débarcadère Vallon Pont d'Arc

Plage municipale Salavas

Plage municipale du "Grain de Sel" St Martin d'Ardèche

Dans le but de limiter l'impact des loisirs sur l'écologie de nos cours d'eau, le projet prévoit l'organisation des activités autour de sites publics : **10 plages et 5 parcours canonë-kayak répartis sur l'ensemble du linéaire de la rivière Ardèche.**

L'aménagement des 12 prochains sites sera conçu et réalisé de 2011 à 2013 : 3 passes à canoës (Vallon Pont d'Arc/Salavas et Ucell/Aubenas), 8 plages et haltes canoë (Thueyts, la Souche, Ruoms, Balazuc, Lalevade, St Just) et un site "porte du bassin versant" (Mayres).

Le Contrat de Rivière «Ardèche et affluents d'amont» a été signé en 2007. Il prévoit 100 actions pour l'eau et les rivières. Cette année 2011, une actualisation du Contrat doit être réalisée pour intégrer l'évolution du contexte : finalisation du SAGE, nouveau SDAGE, adhésion du territoire Val de Ligne, ... Le Syndicat Mixte Ardèche Claire, animateur du Contrat, souhaite mobiliser le territoire et ses acteurs pour connaître les projets susceptibles d'alimenter cette révision.

Ainsi, un **courrier d'appel à projet** sera transmis prochainement aux collectivités et maîtres d'ouvrages potentiels. Les propositions de projets devront être transmises en **réponse d'ici fin juin 2011.**

Le Syndicat reste à votre disposition pour toute information, aide et conseil au montage technique et financier des projets.

Qu'est ce que le Sage ?

... un P.L.U. de l'eau, une chance pour l'avenir du territoire

C'est un outil de planification et un règlement de l'eau pour le territoire, à ce titre il peut être comparé à une **"loi locale de l'eau"** (*) ou un **"PLU de l'eau"**.

Il est élaboré **par le territoire et pour le territoire.**

Il traite de **tous les enjeux de l'eau de notre bassin versant** : qualité, quantité, biodiversité, eau potable, urbanisme, assainissement, hydroélectricité, sécheresse, risque inondation, baignade, ...

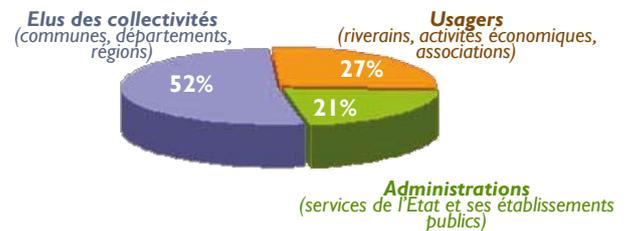
(*) Le SAGE ne crée pas de droit mais il a une portée juridique. Il vient préciser la réglementation générale en matière d'eau en fonction des enjeux locaux.

La force du Sage :

la Commission Locale de l'Eau

Composée de 56 membres désignés par le Préfet, cette instance réunit tous les acteurs locaux concernés par l'eau.

Depuis 2003, c'est le lieu de concertation, d'expertise et de rédaction pour l'élaboration du SAGE.



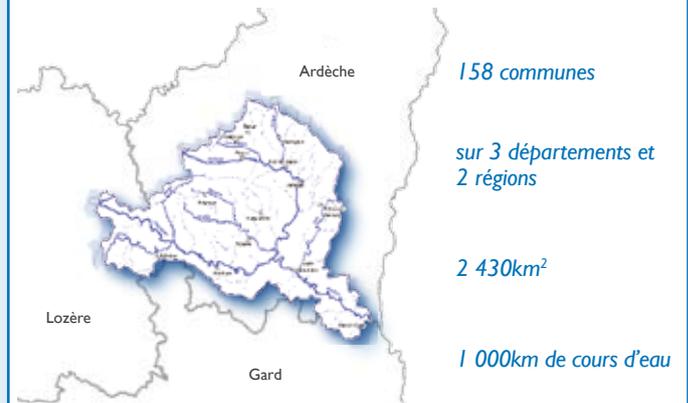
Pourquoi un Sage ?

... préserver l'eau et les milieux naturels en équilibre avec nos usages

- améliorer la **disponibilité et le partage de la quantité** d'eau en été ;
- améliorer la **qualité de l'eau** en traitant mieux nos rejets ;
- préserver le **fonctionnement des milieux naturels** (rivières, lacs, zones humides, ...), à l'origine de l'attrait et de la qualité de notre territoire ;
- diminuer l'exposition des personnes et des biens aux **risques liés aux inondations.**

Le territoire du Sage :

le Bassin Versant de l'Ardèche



Ce que le Sage va changer ?

... anticiper plus, pour mieux gérer et au moindre coût

rendre cohérents aménagement du territoire et gestion de l'eau

- les décisions de l'administration et des collectivités devront être compatibles avec le Sage (SCOT, PLU, Carte communale, Schéma des carrières, et autorisations loi eau (IOTA, ICPE, DIG, DUP)).

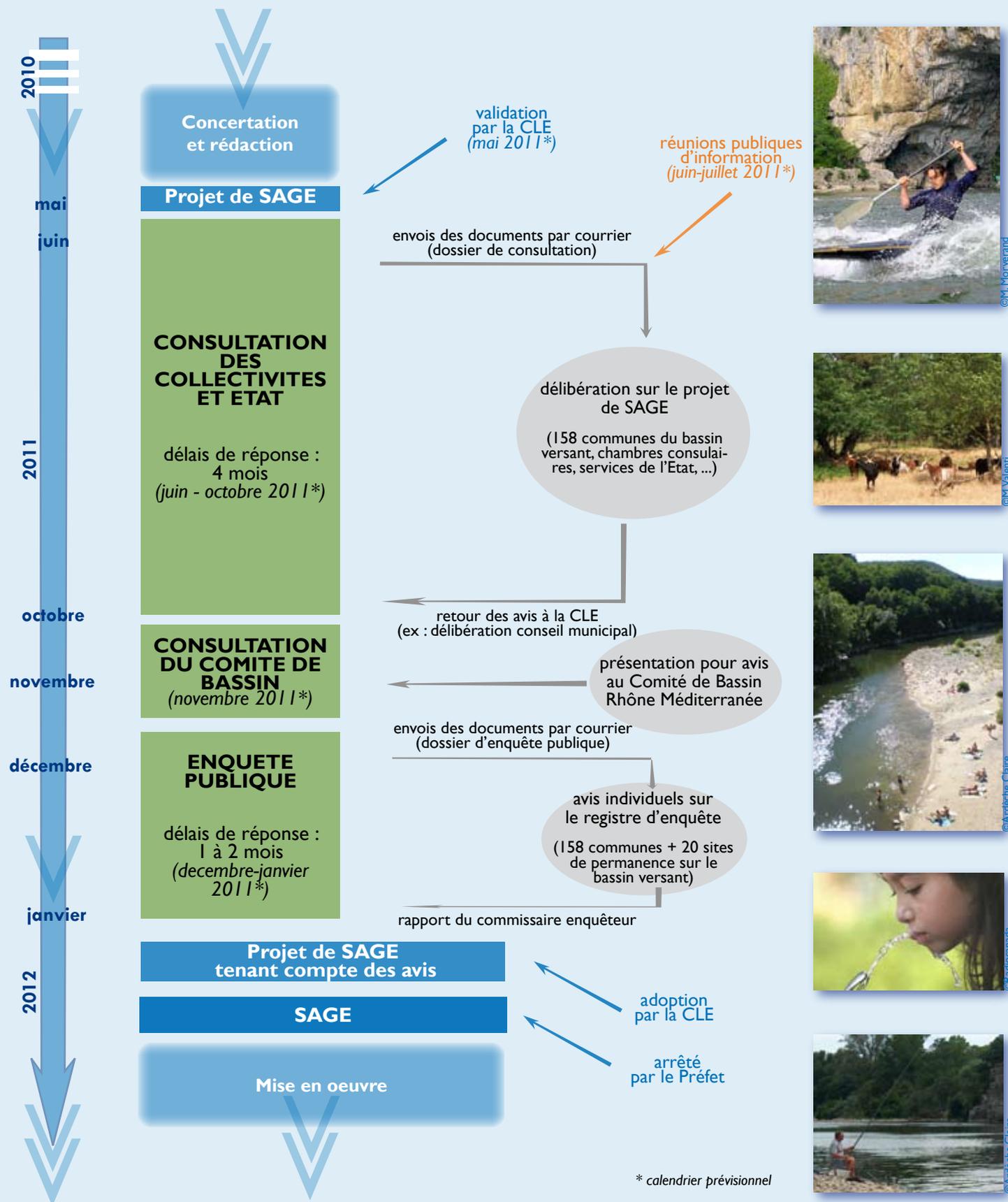
innover et investir pour l'eau

- le Sage planifie les actions essentielles à mettre en œuvre et mobilise des fonds via les Contrats de rivières, PAPI, Docob Natura 2000, ...
- l'inscription dans le Sage permettra des financements extérieurs au bassin (estimation : 3M€/10 ans avec 60 à 80% d'aides).

renforcer le rôle des acteurs du territoire

- la Commission Locale de l'Eau poursuivra son rôle de pilotage de la politique de l'eau du bassin versant, appuyée, pour la maîtrise d'ouvrage, par les Syndicats de rivière et l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin).

D'ici le mois de juin de cette année, le projet de SAGE devrait être adopté par la Commission Locale de l'Eau. Après ça et avant l'approbation définitive par le Préfet de l'Ardèche, le document fera l'objet d'une consultation auprès des collectivités et services de l'Etat, puis d'une enquête publique.



SAGE, Contrat de rivière et Natura 2000

les autres actualités en images

Gaz de Schistes :

le Syndicat Mixte Ardèche Claire a délibéré à l'unanimité

Considérant notamment "l'absence de concertation et d'information des élus locaux et populations concernées", "les risques [...] d'atteinte à la ressource en eau", ainsi que leur "totale contradiction avec le projet de SAGE" élaboré sur le bassin versant, le Comité syndical a pris une délibération demandant l'annulation du permis de recherche sur les secteurs de Villeneuve de Berg et Montélimar.

Contrat de rivière :

assainissement et entretien de la végétation du bord des cours d'eau

- démarrage de l'étude sur la **plateforme de compostage des boues de Step** (MO Seba) et d'autres études d'assainissement (Steps Boucle d'Aubenas et Balazuc, diagnostics réseaux, ...);

- **Ardèche, Lignon, Auzon, Claduègne et Ibie** : les chantiers 2010 sont terminés (26 chantiers et 2 200m linéaires de berges traitées) - en 2011, les travaux reprendront à l'automne, en même temps que les premiers chantiers sur la **Fontaulière et la Bourge**;

- **rivières du bassin de la Ligne** : l'expertise de terrain a commencé - un programme de travaux sera défini d'ici fin 2011.

- **un reportage vidéo a été réalisé** : il est désormais visionnable sur le site Internet www.ardecheclaire.fr (durée 5mn).



Tournage du reportage vidéo sur les chantiers d'entretien de la végétation - Mayres - septembre 2010

©Ardèche Claire



Panneau d'information et entrée de la grotte pendant les travaux

©Ardèche Claire

Natura 2000 :

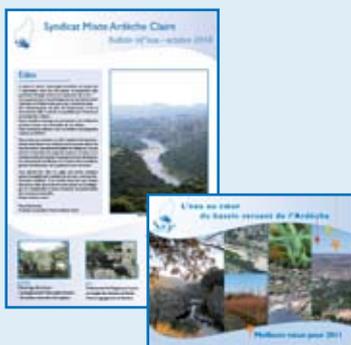
protection des chauves-souris, dont une espèce rare et menacée de disparition, le **Rhinolophe Euriale**

- **2010** : signature d'une convention avec les propriétaires du site, le comité départemental de spéléologie et le CORA;

- **janvier 2011** : début de la campagne de suivi de la population (1 comptage par mois pendant 1 an);

- **février 2011** : travaux pour assurer la tranquillité des chauves-souris dans la grotte (mise en place d'une grille amovible à l'entrée et d'un panneau de sensibilisation).

Rappel des sommaires : Bulletin d'inf'eau - octobre 2010 et décembre 2010



n°octobre 2010 :

* démarrage de travaux du contrat de rivière : aménagement des 4 premiers sites publics de loisirs et 26 chantiers d'entretien de la ripisylve;

* zoom sur : le réseau Natura 2000 sur le bassin versant de l'Ardèche;

* organigramme de l'équipe au complet

* SAGE, contrat de rivière et natura 2000 : les autres actualités en images.

Un point d'information général sur le SPANC avait été joint à ce numéro

n°décembre 2010 :

* retour en images sur les temps forts de l'année écoulée et les grands rendez-vous de 2011.

Tous les Bulletins d'inf'eau du Syndicat Mixte Ardèche Claire sont téléchargeables en pdf sur les sites Internet : www.ardecheclaire.fr et www.ardeche-eau.fr, ou sur demande auprès du Syndicat.

